

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017.

Etaient présents : Jean-Paul BONTEMPS, Gérard GIFFARD, Jacques HUMBERT, Patrick VION, Bernard PICHET, Michel AUFRANC, Sébastien FERRE, Vincent PORET, Elise VINCEROT.

Avait donné un pouvoir :

Laurent VION donne pouvoir à Patrick VION.

Etaient excusés / absents sans pouvoir donné :

Philippe BRAILLON, Jérôme CLEMENT Fabienne GAVAND et Loïc SERMONAT.

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel AUFRANC.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 15 septembre 2017 est remis en séance, lu et commenté et in fine approuvé à l'unanimité.

1. Délibération CLETC.

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour afin de se prononcer sur les conclusions du rapport établi par la CLETC [Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges] de la Communauté de Communes.

Compte-tenu des nouvelles charges transférées par notre commune en 2017 à la Communauté de communes [SDIS et transports scolaires], le versement 2017 à la commune de Boyer se limitera à la somme de 4 858.55 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes.

Cette décision est reportée, des modifications dans la rédaction de ses statuts devant être réaménagés.

3. Délibération pour l'aménagement de la RN6.

Dans le cadre du projet de mise en sécurité des accès à la D 906 [ex N 6] pour les personnes et les véhicules venant de Limone, le point de rencontre Rue de Limone – RD 906 mérite un aménagement pour donner la visibilité nécessaire aux usagers voulant prendre ou traverser la RD 906.

Un accord a été établi avec les propriétaires en indivision du bâtiment qui occulte la vue. En contrepartie de la cession gratuite d'une bande de terrain de 4 mètres de largeur, sur les parcelles AC45 et 46, la commune de Boyer financera :

- les frais de découpage, bornage et d'acte notarié ;
- les travaux de rescindement d'un bâtiment ;
- la démolition de la partie bâtie sur les 4 mètres cédés de la parcelle AC45 ;
- la reconstruction d'un mur en pignon du bâtiment rescindé et du mur de clôture (parements de pierres) ainsi que le déplacement des piliers de l'entrée déportés à la nouvelle limite de propriété.

Le coût global de cette opération largement subventionnée est estimé à 28 000 €.

Le plan des travaux est soumis à l'assemblée et une discussion s'engage.

Le Maire sollicite la validation de la transaction et également l'autorisation à engager les procédures nécessaires à la réalisation du projet à savoir :

- contact avec un géomètre pour le découpage et le bornage des parcelles remaniées ;
- signature de l'acte notarié accordant la propriété de la nouvelle parcelle à la commune ;
- lancement des appels d'offre auprès d'entreprises qualifiées pour les travaux nécessaires;
- établissement des demandes d'urbanisme nécessaires.

Après explications et discussions, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération pour tableaux des effectifs.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps partiel nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune.

Le changement de secrétaire et la complexification de ce poste nécessite de passer de 20 à 24 heures hebdomadaires ; le tableau proposé est validé avec date d'effet au 1^{er} septembre 2017. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents répertoriés ont été prévus au budget.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Délibération pour acceptation d'un don de mariage.

Monsieur Le Maire indique la nécessité d'une délibération pour valider l'encaissement de ce don et remercie les donateurs.

Sans discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération pour renouvellements de baux ruraux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de baux ruraux arrivés à échéance et sollicite leurs renouvellements.

- Bail de chasse échu le 31 août 2017 et proposition de renouvellement pour 9 ans du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2026 ;
- Bail à la société de chasse de Boyer d'un terrain cadastré F85 de 9 ha 60 a sis au lieudit « La Garenne » échu le 10 novembre 2016 et proposition de renouvellement pour 9 ans du 11 novembre 2016 au 10 novembre 2025 ;
- Bail à l'EARL BRAILLON d'un terrain cadastré B4 et ZC54 de 9 ha 60 a sis au lieudit « En Vaivre » échu le 10 novembre 2016 et proposition de renouvellement pour 9 ans du 11 novembre 2016 au 10 novembre 2025 ;
- Bail à Gilbert BONTEMPS d'un terrain cadastré AB170 de 3 a 77 ca sis au lieudit « Le Cours Bouchey » échu le 10 novembre 2016 et proposition de renouvellement pour 9 ans du 11 novembre 2016 au 10 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le renouvellement de ces baux et donne à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour signer les documents nécessaires.

Après discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Délibération pour la gestion de la forêt communale par l'ONF.

Monsieur Le Maire indique les numéros de parcelles qui seront exploitées pour l'exercice 2018 à savoir les parcelles 34 et 35 en Vaivre, pour 1/3 tiers de leur surface chacune, Natura 2000 oblige. Le volume n'a pas encore été estimé par l'ONF. 80 moules de houppliers sont disponibles dans la coupe 7.

Il précise que dans les parcelles 26 et 27, bois de Sevy d'une superficie totale 7 ha 85 ca, il fera l'objet d'une vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF dans un premier temps et délivrance ensuite du taillis, houppiers, petites futaies aux affouagistes.

Il fixe également les conditions et les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol en dehors des périodes pluvieuses.

Après explications et discussion, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Questions diverses.

8.1 Affouages.

Un courrier sera adressé à tous les anciens affouagistes des 4 dernières années pour connaître leurs intentions avant de faire une réunion avec tous les affouagistes.

8.2 Demande de subventions pour travaux dans la salle polyvalente.

Les demandes initiales de subvention n'ont pas abouti.
En revanche, une demande de subvention par le Syndicat Mixte du Chalonnais auprès de la Région BFC et de fonds Européens Leader a plus de chance d'aboutir à hauteur d'environ 148 000 €

8.3 Point sur travaux de voirie, cimetière, Syndicats des eaux et lavoir Saint Loup.

- le revêtement sur la voie venant de la route de Gigny jusqu'à la Saône réalisé ;
- l'allée centrale du cimetière en béton désactivé est terminée. Le remblaiement latéral est en cours. Gérard GIFFARD va vérifier les dégradations intervenues sur le parking devant le cimetière et envisager les solutions pour y remédier ;
- Les travaux du syndicat des eaux sur la rue de la Brosse sont achevés ;
- La réfection de l'étanchéité du lavoir Saint Loup est faite, L'association « la Pierre Fiche » a fait un don de 9 000 € sur la facture de travaux de 9 108.14 € HT.

8.4 Fiches de postes.

Monsieur Le Maire fait état de la nécessité d'établir des fiches de poste pour tous les agents techniques.

8.5 Lotissement de Venières

Le dernier lot a été vendu et la signature de l'acte notarié a eu lieu. Une somme conséquente sera reversée dans le budget général.

8.6 Célébration du 11 novembre 2017.

Monsieur le Maire souhaite une large participation des membres du conseil municipal.

8.7 Fixation date prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal se tiendra le **samedi 11 novembre 2017 à 9 heures.**

La séance est levée à 21 heures 30.